

Élections au CA 2023

CHOISIR LE VOTE FO, C'EST CHOISIR UN VOTE INDÉPENDANT POUR DÉFENDRE LES SALAIRES, LES STATUTS, LES CONDITIONS DE TRAVAIL, L'ÉCOLE PUBLIQUE, CONTRE LE CHAOS DE LA RENTRÉE MACRON-ATTAL !

Les élections des représentants des personnels au Conseil d'Administration vont se dérouler dans le contexte d'une rentrée 2023 chaotique : manque de personnels de toutes catégories (professeurs, CPE, AED, AESH, Psy-EN etc.) en conséquence des 2000 suppressions de postes dans les premier et second degrés, des 3000 postes non pourvus aux concours de recrutement des enseignants etc. ; classes surchargées, dégradation accélérée des conditions de travail ; aggravation de la perte de pouvoir d'achat du fait du décrochage du point d'indice (+ 1,5 % en juillet) par rapport à l'inflation galopante (+ 4,3 % en août, + 10 % sur l'électricité, + 13 % sur les produits alimentaires...).

Dans cette situation dont ils portent la responsabilité, le président Macron et son ministre Attal prétendent, avec le « Pacte enseignant » et le Conseil National de la Refondation (CNR) Education, accélérer les mesures de dérégulation contribuant à démanteler le cadre national de l'école, et ouvrant la voie à sa privatisation. Le 24 août, le président Macron déclarait ainsi à l'hebdomadaire Le Point : « *Nous devons laisser plus d'autonomie aux établissements, dans leurs projets, dans leurs recrutements comme nous l'avons fait à Marseille.* »

Depuis la création des « Établissements publics locaux d'enseignement » (EPL) dans le cadre des lois de décentralisation de 1983, Force Ouvrière s'oppose à cette logique de développement de l'autonomie des établisse-

ments entraînant la territorialisation de l'école et allant à l'encontre de l'unité de l'enseignement public, de l'égalité de traitement des personnels, et de l'égalité d'accès à l'enseignement des élèves. Pour FO, les personnels ne sont pas les employés du Conseil d'Administration.



Dans ces conditions, présenter des listes FO aux élections au CA, c'est donner aux personnels la possibilité d'affirmer leur volonté de défendre :

▶ **le service public de l'Éducation nationale** (notamment mis à mal par la réforme Vallaud-Belkacem du collège et la réforme Blanquer du lycée et du baccalauréat) ;

▶ **leurs statuts** (attaqués par la réforme PPCR, la loi de transformation de la fonction publique, le pacte Macron...);

▶ **Leurs salaires** (remis en cause par la multiplication des primes et indemnités contraignant à « travailler plus » pour perdre moins...);

▶ **leur régime de retraite** (dégradé par la loi n° 2023-270 du 14 avril 2023 dite de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023) ;

▶ **leurs postes ;**

▶ **leurs conditions de travail.**



Calin